



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale des jeunes

Question au Gouvernement n° 1453

Texte de la question

SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Mme la présidente . La parole est à M. Denis Fégné.

M. Denis Fégné . Madame la ministre de la santé, vous avez reçu le 12 février le rapport, issu d'une mission sur le repérage et l'intervention précoce en santé mentale, commandé par votre prédécesseur, Yannick Neuder, après que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale pour 2025.

Ce rapport est alarmant. En France, les troubles psychiques sont la première cause de morbidité et de handicap chez les jeunes de 15 à 25 ans. Les auteurs décrivent des délais d'accès aux soins entre deux et cinq ans pour des troubles psychotiques débutants, pouvant aller jusqu'à près de dix ans pour des troubles bipolaires. Pour ces jeunes qui basculent dans la crise, cela signifie des années d'errance et de galère ; cela signifie des entrées dans les soins par les urgences ou sous contrainte, avec un effet traumatique, tant pour eux que pour leur famille. Le rapport décrit le système comme un « millefeuille », qualifié d'« illisible », cloisonné en silos – éducation, soins, médico-social, protection de l'enfance –, qui fait perdre des chances majeures de rétablissement.

Pourtant, les solutions existent. Le rapport en énonce dix, dix mesures d'urgence parmi lesquelles la création d'un centre ressource national pour piloter l'intervention précoce ; un maillage territorial de dispositifs dédiés à l'intervention précoce ; une formation généralisée des acteurs aux nouvelles pratiques de soins adaptées à l'intervention précoce ; un financement pérenne et pluriannuel. En somme, ce rapport propose la définition d'un véritable parcours structuré autour de trois objectifs : repérage, orientation, soins.

Les auteurs rappellent également un chiffre qu'avait mis en exergue la commission d'enquête de notre collègue Sébastien Saint-Pasteur sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap et les coûts de ces défaillances pour la société : 1 euro investi dans l'intervention précoce peut générer jusqu'à 15 euros de coûts évités. (*Applaudissements* sur les bancs des groupes SOC et EcoS.) Ne pas agir coûte plus cher humainement et financièrement – mon collègue Jean-Claude Raux l'a souligné, lui aussi.

Puisque ce rapport vous a été remis il y a plusieurs semaines, quelles décisions concrètes prendrez-vous sur la base de ses conclusions ? Quels moyens financiers mobiliserez-vous pour sortir de l'expérimentation et passer au déploiement ? Enfin, prévoyez-vous un texte législatif ou réglementaire pour faire passer ces mesures ; et, si oui, selon quel calendrier ? Derrière les chiffres, il y a des jeunes dont les parcours de vie peuvent basculer, ou qui peuvent être sauvés ; ils attendent des réponses. (*Applaudissements* sur les bancs du groupe SOC ainsi que sur quelques bancs des groupes EcoS et LIOT.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées*. Nous convenons tous de la nécessité d'agir en faveur de la santé mentale. Entre 2022 et 2024, le nombre de prises en charge a augmenté de 100 000 patients dans la file active ambulatoire. En octobre 2024, Michel Barnier, alors premier ministre, en a fait une grande cause nationale. Le premier ministre Sébastien Lecornu l'a reprise pour l'année 2026. J'aurai l'occasion, avec l'ensemble des acteurs, mes collègues ministres et les élus qui le souhaitent, de dresser le bilan de l'année 2025 et d'annoncer les perspectives pour 2026.

En attendant, nous agissons. Ces dix dernières années, malgré la contrainte du numerus clausus et une démographie médicale en baisse, nous comptons 1 000 psychiatres supplémentaires. Le nombre de psychologues a doublé, ce qui représente 35 000 professionnels de plus. Nous avons créé et développé la filière d'infirmiers en pratique avancée en psychiatrie, et le budget des centres médico-psychologiques a augmenté de 38 millions d'euros en deux ans, permettant le recrutement de 630 professionnels.

Des actions transversales ont également été menées, je pense à la formation de 300 000 personnes aux premiers secours en santé mentale. Je rappelle également l'existence du numéro national de prévention du suicide, le 3114 – il est en cours de refondation, mais il fonctionne.

Enfin, pour répondre à votre question sur les jeunes, j'instruis les propositions du rapport, commandé par Yannick Neuder, qui m'a été remis récemment. J'en retiens notamment l'idée de réseaux nationaux de repérage, sans oublier d'autres propositions à destination des jeunes. Sachez aussi que nous renforçons parallèlement les maisons des adolescents et que nous prenons des mesures en matière de lutte contre les addictions.

Données clés

Auteur : [M. Denis Fégné](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1453

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 avril 2026